



Syndicat National Pénitentiaire des Surveillants



ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

Le S.P.S. confirme sa position !

Malgré la loi de transformation de la fonction publique restreignant considérablement les compétences des Commissions Administratives Paritaires **et réduisant leur nombre de représentants titulaires...**

Malgré les suspicions de fraude électorale organisée à l'échelon national, favorisée par un protocole de sécurité informatique insuffisant, voire insignifiant, pour authentifier l'électeur, le SPS s'enracine dans le paysage syndical national et avance sur l'échiquier syndical.

Au niveau DAP : le SPS confirme sa représentativité en maintenant son siège au CSAP, et progresse au scrutin de la CAP du Corps d'Encadrement et d'Application dont font parti les Surveillant(e)s, devenant la troisième organisation syndicale incontournable de ce corps, devant la CGT en terme de voix.

Au plan Ministériel : sur 10 syndicats représentés, si le SPS n'obtient pas un siège de très peu, il passe de la 7^{ème} à la 5^{ème} place, devant la FSU, C-Justice, la CFTC, Horizon justice, et Solidaire justice

Le Bureau Central National remercie très chaleureusement toutes celles et tous ceux qui ont apporté leur confiance et leurs voix aux listes des candidats présentés par le SPS. Il remercie bien sûr tous les militant(e)s du terrain qui se sont impliqué(e)s avec courage et détermination pour la légitimation de notre syndicat et son développement.

Afin d'arracher considération et reconnaissance qu'ils méritent, les Surveillantes et Surveillants doivent continuer à se rassembler pour renforcer plus encore la lutte au côté du SPS.

BRAVO les Surveillant(e)s !

12 décembre 2022